

Communiqué d'Abdel Sadi, Maire de Bobigny, le 23 décembre 2021

Fermeture de la passerelle Marie-Claire

Le maire de Bobigny a décidé la fermeture de la passerelle Marie-Claire (« passerelle du tribunal »). Elle ne garantit plus aujourd'hui la sécurité des usagers. Depuis plusieurs mois, la Ville alertait l'État et le Conseil départemental sur son état de délabrement. Elle demande aujourd'hui sa rénovation en urgence.

« La passerelle Marie-Claire ne garantit plus la sécurité des piétons », a constaté Abdel Sadi : le maire de Bobigny a donc décidé la fermeture de cette passerelle pourtant très utile aux salariés et usagers du Tribunal de grande instance, de la Chambre de commerce et d'industrie ou de la CPAM.

Réalisée en 1995, la passerelle s'était dégradée ces dernières années. En 2019, la Ville avait réalisé une étude révélant des problèmes de corrosion, la présence d'amiante et de plomb, et la dégradation avancée du platelage en bois. Les services de l'État, à l'époque alertés, avaient indiqués en janvier 2021 que la passerelle est, de fait, de la responsabilité du Conseil départemental - même si son transfert n'a pas été explicitement notifié.

« La sécurité des usagers ne peut faire les frais d'un imbroglio juridique », a estimé le maire - qui a tranché après avoir constaté de nouveaux désordres, le 21 décembre dernier. Devant le péril grave et imminent que représente l'état de la passerelle pour les usagers, il a donc décidé la fermeture de cet équipement, en attente de sa rénovation.

« Je souhaite que des travaux en urgence permettent sa réouverture très prochaine », a souligné Abdel Sadi, qui a écrit au Préfet et au Président du Conseil départemental pour les informer de cette mesure.

Contact presse

Service communication : 01 41 60 99 02 / 06 35 33 43 22